

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DFCPAJI20250317**

avec **1** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **16/10/2025**

Objet : **Avenant n° 2 au Marché n°24.044 Centre Social des Trois Quartiers construction d'une extension, réhabilitation et démolition d'une partie de l'existant- Lot 1 Démolition, VRD et Gros Suvre - Conc**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **16/10/2025**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **L2122_Avenant2_Menuiseries_CS3Q.pdf**

Annexes :

1 - Avenant2.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20251016-DFCPAJI20250317-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **16/10/2025**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2025_0317

Objet : Avenant n° 2 au Marché
n°24.044 – Centre Social des Trois
Quartiers – construction d'une extension,
réhabilitation et démolition d'une partie
de l'existant- Lot 1 Démolition, VRD et
Gros œuvre - Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu les articles R2194-2 et R2194-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFCAPI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°24.044 ayant pour objet la construction d'une extension,
réhabilitation et démolition d'une partie de l'existant du Centre Social des Trois Quartiers –
Lot 1 Démolition, VRD et Gros œuvre- a été notifié à la société DECOTTEGNE SAS le
19/07/2024 pour un montant de 617 328,50 € HT ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux complémentaires pour la bonne
réalisation de la réhabilitation du Centre Social des Trois Quartiers pour un montant
19 153,96 € HT ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure l'avenant n°2 au marché n°24.044 avec la société
DECOTTEGNE SAS pour un montant de 19 153,96 € HT.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la
prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de
deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue

Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérécour
citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire
dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 16/10/2025

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :